

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/51

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**14 juin 2023** le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**14 juin 2023**

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre  
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame  
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad  
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline  
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**  
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK  
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Madame Chantal DECOQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Martine DUQUESNOY  
Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Hubert CHIVET

AT **Secrétaire de séance :**  
Mme Sophie LOPEZ

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Sporting Club Saint Nicolas Football »**

Monsieur le Maire expose :

L'association sportive médiolanaise « Sporting Club Saint Nicolas Football » présidée par Monsieur DELZENNE Vincent, va prendre à sa charge le nettoyage du bâtiment du stade de la Scarpe.

Cette nouvelle mission entraînant des dépenses supplémentaires pour l'association, je vous propose donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 850 €.

Ce montant correspond aux heures de nettoyage nécessaires sur le site multiplié par le taux horaire moyen.

il est proposé au Conseil Municipal:

- D'attribuer une subvention de 2 850 € à l'association « Sporting Club Saint Nicolas Football »
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération

- Les crédits sont prévus au budget primitif 2023

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 27 juin 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

